

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le lundi 10 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 mars 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, V. FRÉDÉRIC, P. GENEAU, P. BARTHOUS, S. BLANCHARD, H. BOISSON, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINNE et S. LAVILLE.

Absents excusés : Pierrick GENEAU et Bernard GUILLET (qui a donné pouvoir à Steve BLANCHARD)

Secrétaire de séance : Steve BLANCHARD

Le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

2014/03/01 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014/03/02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Yves ARCHAMBAUD, après s'être fait présenter par Madame Véronique FRÉDÉRIC le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013 :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Report excédentaire N-1	69 821,78	Report excédentaire N-1	48 154,61
Dépenses de l'exercice	64 041,44	Dépenses de l'exercice	116 698,07
Recettes de l'exercice	83 138,37	Recettes de l'exercice	111 286,78
Résultat cumulé	88 918,71	Résultat cumulé	- 5 411,29

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2014/03/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 10 mars 2014, le compte administratif pour 2013,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) : 88 918,71 €
- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) : 0,00 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 42 743,32 €

2014/03/04 - CONVENTION SPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention suivante pour l'année 2014 :

La SPA, agissant en qualité de fourrière, s'engage à venir prendre, dans les meilleurs délais, tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la Commune conventionnée. La présence de cet animal devra être signalée à la SPA par les services de la Mairie ou de la gendarmerie.

La Commune s'engage à verser, pour l'année 2014, à la SPA de SAINTES, une contribution, par habitant (157), de 0,25 €, soit la somme de 39,25 €.

2014/03/05 - ÉGLISE

Monsieur le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec Madame DOUTREUWE ce matin. Elle a tenu compte des modifications qui avaient été demandées. Les consultations d'entreprise vont pouvoir commencer.

Les subventions sollicitées (Département et Préfecture) ont été obtenues .

2014/03/06 - BUREAU DE VOTE

En présence de Michel DROUILLARD.

Les conseillers et Mr DROUILLARD se positionnent pour la tenue du bureau de vote le 23 mars, lors des élections municipales.

2014/03/07 - COURSES CYCLISTES

- 06 avril à 14 h : passage du Bordeaux-Saintes.
- 18 mai : Boucles Nationales du Printemps. Les organisateurs ont sollicité une prime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde, à la majorité (par 5 voix POUR et 5 voix CONTRE, la voix du Maire étant prépondérante), une prime de 50 € à l'APOGÉ.

2014/03/08 - QUESTIONS DIVERSES

- Visite du cimetière par les Établissements FAURE de Pons pour l'aménagement d'un espace cinéraire et d'un jardin du souvenir.
- Réunion FDGDON du 29/01/2014
- Carte communale : un courrier a été adressé au Tribunal Administratif de Poitiers pour qu'un commissaire-enquêteur soit nommé pour l'enquête publique qui pourrait se tenir du 10 avril au 12 mai 2014.
- Terrain CONSTANT : le propriétaire a donné son accord, au prix de 6 €/m², si la SAFER donne son accord pour l'échange.
- La fête du village se tiendra le dimanche 13 juillet.
- Le paysagiste viendra en fin de semaine pour tailler les arbres.
- Petit Palennois à envoyer.
- Bornes incendie : à quelle fréquence sont-elles vérifiées ? Selon le bon vouloir des pompiers.
- Tuyau de la pompe détérioré et réparé aux frais de l'entreprise qui a causé le dommage.
- Protège-containers : il faut faire un socle béton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 30.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

~~P. GENEAU~~

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

S. BLANCHARD p/B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE